

AR Prefecture017-200041614-20260505-2026_05_04-DE
Reçu le 13/05/2026*Aunis-
Sud*

Imagine la furalité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 5 mai 2026
DELIBERATION n°2026_05_04****CREATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DES MARCHES ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	49	51	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis, NICE Camille, ROSPARS Elodie, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François (a reçu pouvoir de Alexandra VANNELLE), MARCHAND Sébastien, DUFATRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier (a reçu pouvoir de Serge MOUEIX), YVON Emilie, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe, GRIS Pascale, ROUFFET Laurent, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents :			

Secrétaire de Séance : Eric BERNARDIN
Convocation envoyée le : 28 avril 2026
Affichage de la convocation le : 28 avril 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : 13 MAI 2026
n°: 017-200041614-20260505-2026_05_04-DE
Date de publication sur le site Internet : 18 MAI 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_04-DE
Reçu le 13/05/2026

CREATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DES MARCHES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 5211-1,

Vu l'article L.1414-2 du CGCT, portant constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour les marchés à procédures formalisées,

Considérant que les marchés publics qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de constituer une Commission Permanente des Marchés publics (CPM) qui sera chargée de procéder à l'ouverture et à l'examen des plis dans le cadre des consultations en deçà des seuils des marchés formalisés.

Cette commission ne sera pas soumise au même formalisme de convocation ou de quorum que celui de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé que cette commission ait la même composition que la CAO avec Monsieur Steve GABET, représentant du Président de la Commission Permanente des Marchés.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** propose au Conseil Communautaire de procéder à la création et à la désignation des membres de la Commission Permanente des Marchés à mains levées, en application de l'article L2121-21 du CGCT par renvoi du L5211-1 du CGCT, ce que le Conseil **accepte à l'unanimité**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Arrête la création et la composition de la commission permanente des marchés publics, comme suit :

Membre titulaire	Madame Micheline BERNARD
Membre titulaire	Monsieur Eric BERNARDIN
Membre titulaire	Madame Camille NICE
Membre titulaire	Madame Nathalie PERRET
Membre titulaire	Monsieur Stéphane GENDRE
Membre suppléant	Monsieur Francis TRAIN
Membre suppléant	Monsieur Christian BRUNIER
Membre suppléant	Monsieur Richard MOREAU
Membre suppléant	Madame Catherine LEGROS
Membre suppléant	Monsieur Philippe COTTENNEC

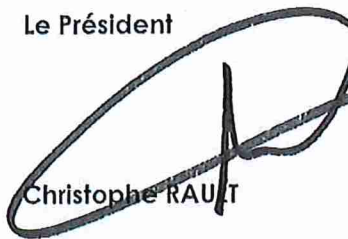
La présidence de la Commission d'Appel d'Offres a été déléguée par arrêté °2026A11 à monsieur Steve GABET.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 12 mai 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_04-DE
Reçu le 13/05/2026

Le Président


Christophe RAUT



Le secrétaire de séance


Eric BERNARDIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.